



Assurance voiture mise en demeure

Par **sonia**, le **04/02/2009** à **17:19**

il ya qelque mois j'ai oublier de regler ma facture de 60 euro d'assurance chez gan (j'ai assurer 3 voitures).

J'ai eu une mise en demeure de 210europur un impayes.

avant la mise en demeure je n'ai eu aucune facture ni meme un rapel

d'apres gan j'aurai eu un recomande mais la poste confrme que je n ai rien eu. Dois je regler les 210 euro

Par **Tisuisse**, le **04/02/2009** à **23:39**

Bonjour,

Si vous voulez avoir les attestations d'assurances pour vos véhicules ainsi que la vignette à apposer sous les pare-brise, OUI, vous payez votre dû à votre assureur. Si vous ne le faites pas, en cas de contrôle par les FDO cela risque de vous coûter un PV et c'est le moindre mal, mais en cas d'accident vous ne seriez pas assuré, et alors, !!!!!!!!

Par **sonia**, le **05/02/2009** à **14:43**

merci de votre reponse, je possede deja mon attestation d'assurance ainsi que ma vignette puisque j'ai payer la moitie de mon du a la suite j'ai oublier de payer le reste et je n'ai eu aucun courrier me rapellant ce due.

Par **Tisuisse**, le **05/02/2009** à **14:52**

Ben, vous ne serez pas garanti pour l'autre semestre d'assurance et en cas d'accident... vous connaissez la suite.

Par **sonia**, le **05/02/2009** à **15:02**

auparavant je n'ai jamais eu de souci avec mon assurance ca fait 14 ans que je suis assuré chez gan.

Le souci c'est que j'ai une mise en demeure de 211 euro pour un impayé de 60 euro.

gan ne m'a jamais envoyé de rappel ni de facture soi disant j'aurai eu un recommandé mais la poste ainsi que le tri de paris a confirmé auprès de mon assurance que je n'ai jamais rien eu.

Depuis je n'ai aucune réponse de leur part et pourtant je me suis déplacé plusieurs fois dans leur agence on me dit d'attendre, aujourd'hui j'ai reçu une nouvelle lettre du créancier.

que dois-je faire